



vendredi 5 octobre 2012

MAIRIE - 30200 SAINT-ETIENNE-DES-SORTS
Téléphone : 04.66.79.26.06
Fax : 04.66.79.21.83
mairie.sdes@orange.fr

**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
Du 3 mai 2010 à 20 H 30**

Le conseil municipal est réuni sous la présidence de : BONNEAUD Didier, Maire
A été convoqué le : 28 AVRIL 2010

PRESENTS: P LEPAPE- JM RAYMOND- I MARCELLIN- M COMBIN- L FOUSSAT-
N ALIBERT- V DACHEUX- JP RIZZON – A DAZON

ABSENTS : R FREUND avec procuration à I MARCELLIN

SECRETAIRE DE SEANCE : V DACHEUX

QUESTION N° 1 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE STE CHASSE ST HUBERT

Pour le démarrage des travaux d'agrandissement du local association salle des fêtes, une subvention exceptionnelle est allouée à la société de chasse Saint Hubert pour un montant de 1485.90 €

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIT

- D'allouer la somme de 1 485.90 €

VOTE : Nb de voix Pour : 11 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N°2 : SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES

La question est reportée au prochain conseil.

QUESTION N°3 : VERSEMENT ANTICIPE DES ATTRIBUTIONS DU FCTVA AU TITRE DES DEPENSES REALISEES EN 2009

Monsieur le Maire dépose sur le bureau une circulaire de la Préfecture décidant de faire bénéficier du versement anticipé du fonds de compensation de la TVA les collectivités qui répondent à des critères notamment l'engagement de dépenses d'investissement supplémentaires par rapport aux précédentes. Notre commune répond à ce critère.

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIIT : autorise le maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2010 afin de bénéficier de la réduction du délai du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2009.

VOTE : Nb de voix Pour : 11 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N°4 : ACHAT BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE

La mairie ayant récemment recruté un agent administratif, il convient de fournir un bureau ainsi que du matériel informatique afin de travailler dans de bonnes conditions.

Plusieurs devis ont été demandés.

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIIT :

- L'achat de mobilier de bureau (bureau, chaises, caisson) pour un montant total TTC de : 1074.01 € à la Société TECHNIPRO
- L'achat d'un ordinateur pour un montant TTC de : 1142.18 € à la Société JVS MAIRISTEM
- L'achat d'un écran plat pour un montant TTC de : 190.16 € à la Société AES

VOTE : Nb de voix Pour : 11 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N°5 : ACHAT PODIUM

Dans le cadre de l'organisation des différentes festivités de la commune, il est devenu indispensable d'acquérir un podium.

Plusieurs devis ont été demandés.

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIIT :

- L'achat d'un podium dont le montant TTC s'élève à : 3 968, 33 € et d'un rack pour un montant TTC de : 226,04 € à la société TECHNIPRO.

VOTE : Nb de voix Pour : 11 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N°6 ACHAT ETAGERES

Pour une meilleure utilisation de l'espace de l'atelier technique, il faut de nouvelles étagères de rangement.

Plusieurs devis ont été demandés.

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIIT :

L'achat d'étagères galvanisées à la société TECHNIPRO pour un montant TTC de 888.63 €.

VOTE : Nb de voix Pour : 11 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N°7 ACHAT EQUIPEMENTS SPORTIFS

Afin de remettre en service l'ancien terrain de tennis, il a été décidé de le reconverter en terrain multisports et d'acheter du matériel pour l'équiper.

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIIT :

L'achat du matériel multisports (combi hand foot basket) à la société TECHNI PRO pour un montant TTC de 2625.22 €

VOTE : Nb de voix Pour : 11 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION DIVERSE : CREDIT SUPPLEMENTAIRES

Les écritures de la reprise de subvention inscrite sur le compte 1391 de la section d'investissement du budget AEP 2010 pour un montant de 6 059 € ont été inscrites au budget qu'en dépenses de section d'investissement, il convient de l'inscrire également en recettes de section d'exploitation

Chapitre	Article	Nature	Montant
042	777	REGULARISATION COMPTE 777	+ 6059 €

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIIT : approuve la modification ci-dessus.

VOTE : Nb de voix Pour : 11 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

La séance est levée à 20 H 50

SIGNATURES

CONSEILLERS MUNICIPAUX

LE MAIRE